

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

17 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Claude BERNIARD, Maire.

Etaient présents : MM. Guy MOREAU, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY, Jean-Pierre FABAREZ, Santiago COMPADRE, Philippe POHER, Mmes Véronique PUJOL, Véronique LATOURNERIE, Nathalie SCHYLER-SCHRODER, Sophie MARTIN, Sylvie ORTIZ-BOUILLOT, Chantal PERNEGRE, Eliane SARNAC, Virginie BUSTILLO.

Absents excusés : M. Hoël BRU, Mme Anne FONTAGNERES, M. Allan SICHEL.

Procurations : Hoël BRU à Guy MOREAU, Anne FONTAGNERES à Claude BERNIARD.

Jean-Pierre FABAREZ est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (30/07/2015) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

1) Décision Modificative n° 2 (n° 2015-09/01) :

Le Conseil Municipal, Sur proposition de Monsieur Serge FOURTON, Adjoint responsable des finances,

Afin de régulariser la situation budgétaire,

Décide la modification du budget primitif 2015 comme suit :

Virements de crédits :

Section d'investissement :

Augmentation de crédits :

Dépense 2188 (autres immobilisation corporelles)	=	+ 2000 €
Dépense 21534 (réseaux d'électrification)	=	+ 3400 €

Diminution de crédits :

Dépense 2151 (Réseaux de voirie)	=	- 5400 €
----------------------------------	---	----------

<u>Nombre de voix :</u>		
Pour : 17	Abstentions : 0	Contre : 0

2) ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 7, PLACE DE LA TRÉMOILLE (n° 2015-09/02) :

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Viticole de Margaux est d'accord pour vendre à la commune l'immeuble sis 7, place de la Trémoille, nommé Maison du Tourisme et du Vin, cadastré section AC parcelles n° 37,38,39 et 40, dans le cadre du projet d'aménagement d'un Pôle Touristique géré par la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Le Syndicat Viticole proposant de vendre l'immeuble au prix de 150 000 €,

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition dudit immeuble au prix de 150 000,00 €.

DECIDE que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

CHARGE Monsieur le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude SCP YAIGRE ASSOCIÉS, par Maître Audrey DUBO, Notaire assistant à BORDEAUX.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

Nombre de voix :

Pour : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

3) Itinéraire V80 « le Canal des 2 Mers à Vélo » (n° 2015-09/03) :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet Véloroute V80 « Le Canal des 2 Mers à Vélo » dont une partie de l'itinéraire cyclable départemental est située sur la voirie communautaire sur le territoire de la commune de Margaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1615-2 (deuxième alinéa),

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-2,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article 131-2,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la délibération n° 05.044 du Conseil Général en date du 21 décembre 2004,

Considérant qu'une partie de l'itinéraire cyclable départemental est située sur la voirie communautaire,

Considérant que le Département est amené à réaliser les travaux de signalisation directionnelle dans le cadre de la réalisation de l'itinéraire cyclable départemental, figurant sur l'itinéraire provisoire d'intérêt national V80 « Le Canal des 2 Mers à vélo » entre Le Pian Médoc et Lamarque,

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet et à autoriser la signature des conventions par Monsieur le Maire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Valide le projet Véloroute V80 « Le Canal des 2 Mers à Vélo »

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

Nombre de voix :

Pour : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

4) Validation de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) (n° 2015-09/04) :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, a imposé le principe d'une accessibilité généralisée des bâtiments recevant du public au 1^{er} janvier 2015. Malgré les travaux déjà réalisés, l'Etat, les collectivités territoriales et les propriétaires exploitants de bâtiments recevant du public, ont pris du retard. En conséquence, un nouveau dispositif consiste à programmer d'ici 3 ans, des travaux et des financements précis à travers un Agenda d'Accessibilité à déposer auprès des services préfectoraux avant le 27 septembre 2015.

Pour notre commune, un diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux a été réalisé en 2011. Certains travaux ont déjà été réalisés et d'autres restent à faire. Le montant des travaux est estimé à 100290 € ; cette dépense sera étalée sur les 6 années à venir : de 2016 à 2021.

A terme, l'accessibilité sera de 100 % pour tous les bâtiments communaux. Toutefois, une dérogation sera demandée pour des raisons techniques (stationnement handicapés au cimetière).

Monsieur Jean-Pierre FABAREZ, Conseiller Municipal, et Monsieur le Maire, présentent la programmation sur les 6 années à venir.

Le Conseil Municipal, ouï les explications et propositions de Monsieur Jean-Pierre FABAREZ, conseiller municipal, et de Monsieur le Maire, entérine cette programmation et valide l'Agenda d'accessibilité programmée conformément à la réglementation en vigueur.

Nombre de voix :

Pour : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

5) Demande d'occupation temporaire de voirie (n° 2015-09/05) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le gérant du restaurant MARGAUX SNACKING a demandé l'autorisation d'installer sur le trottoir de la Rue de la Halle 2 tables avec chaises.

La surface occupée laisserait libre assez d'espace pour la circulation piétonne, handicapée ou avec poussette.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- donne son accord pour que l'utilisation du domaine public soit autorisée, à titre gracieux pendant une année, en tant qu'aide à l'installation du commerce.
- Charge Monsieur le Maire de rédiger un arrêté d'autorisation d'utilisation du domaine public dans ce sens.

Nombre de voix :

Pour : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

6) QUESTIONS DIVERSES :

Lancement études :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il y a un certain nombre de dossiers en cours, tel que le transfert de la bibliothèque, la restructuration du réfectoire de l'école, l'aménagement sécurisation de l'entrée de Margaux côté Soussans.

Il se demande s'il ne serait pas judicieux d'abandonner le projet de transfert de la bibliothèque (qui bénéficie d'un arrêté de subvention) pour privilégier les priorités telles que la restructuration du restaurant scolaire, ainsi que la cour de l'école qui a un réel besoin d'être réaménagée.

Sophie MARTIN confirme que le réfectoire de l'école devient trop petit pour le nombre d'enfants qui y mangent, qui est en constante évolution depuis quelques années. D'autre part, Véronique PUJOL indique que les institutrices tiennent à conserver leur bibliothèque dans l'école.

Les membres du conseil sont d'accord pour donner la priorité au restaurant scolaire.

Il convient alors de lancer les consultations d'architectes, afin d'envisager un démarrage de travaux en 2017.

Virginie BUSTILLO précise que dans le cadre de l'Euro 2016, la Fédération Française de Football peut proposer des subventions aux collectivités, dans le cadre d'un partenariat, afin de financer l'aménagement de jeux tels que City Park. Elle doit regarder cela de plus près.

Sylvie ORTIZ-BOUILLOT évoque l'idée de mettre des copeaux de bois sous les jeux qui se trouvent dans la cour de l'école.

Monsieur le Maire informe aussi les conseillers municipaux que chaque année il convient de remplacer les baies vitrées de l'école, car elles sont impactées par les cailloux que les enfants lancent. Il invite la commission bâtiment et la commission vie scolaire à se réunir pour étudier ce dossier.

Accueil des migrants :

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il reçoit de nombreux courriers du gouvernement au sujet de l'accueil des migrants. Pour l'instant, les collectivités n'ont pas d'obligation en la matière, mais cela risque d'arriver. Il faudra alors s'y préparer et réfléchir à des solutions.

Sécurisation RD 2 (rue de la Trémoille) et modification régime de circulation route du Château LABEGORCE :

Guy MOREAU explique au conseil municipal qu'un STOP va être installé par le Conseil Départemental au carrefour du Château LABEGORCE, afin de sécuriser le secteur.

D'autre part, il a vu Monsieur VERON du bureau d'études ADEXIA, au sujet de la rue de la Trémoille ; Monsieur VERON lui a conseillé, avant d'envisager de réaliser un plateau surélevé, de demander au centre routier départemental s'il n'y a pas un projet de travaux de cette route (raboitage).

Véronique LATOURNERIE évoque la possibilité de faire un décrochement sur la route ; Guy MOREAU lui indique que la route n'est pas assez large pour cela.

Sylvie ORTIZ-BOUILLOT précise que la rue du Parc des Sports est aussi très dangereuse à cause de la priorité à droite.

Guy MOREAU fait l'historique de ce problème, et explique que si l'on met un stop, cela peut inciter les gens à rouler encore plus vite.

Jean-Pierre FABAREZ indique qu'il n'y a pas beaucoup d'accidents dans ce quartier.

Bilan de compétences Jérôme PEITREGNET :

Monsieur le Maire explique que le poste de Jérôme PEITREGNET est actuellement aménagé ; suite aux problèmes physiques qu'il connaît depuis dix ans déjà, un dossier est en cours pour un éventuel reclassement ou réaménagement de poste. Dans ce cadre-là, le médecin de prévention a préconisé un bilan de compétences. Ce bilan de compétences, d'un coût de 900 €, sera pris en charge par la mairie, avec la possibilité de bénéficier d'un financement de la part du FIPHFP.

Marché communal :

Véronique PUJOL explique à ses collègues que 18 commerçants vont être présents au marché communal, qui démarre mercredi prochain. Le comité des fêtes va participer à rendre cette première matinée plus festive, en proposant des viennoiseries et du café. Un apéritif sera aussi offert à 12h.

RPA :

LOGEVIE poursuit ses démarches d'amélioration du quotidien des résidents.

Labellisation « Vignobles et Découvertes » :

La commission tourisme devra se réunir pour réfléchir à ce dossier.

Développement économique :

La CDC Médoc Estuaire a recruté un chargé de mission qui doit recenser tous les bâtiments ou autres biens qui pourraient avoir un attrait économique.

Nathalie SCHYLER demande s'il n'y aurait pas possibilité de réfléchir à un projet de rue piétonne, ou à la possibilité d'organiser le centre de la commune de telle sorte que certaines rues soient consacrées aux commerces par exemple.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'élaboration du PLU, ce genre de réflexion avait été menée ; c'est pourquoi certaines zones sont réservées.

Santiago COMPADRE souhaite intervenir au sujet des ordures ménagères que les employés communaux sont obligés de ramasser régulièrement près des containers à verre.

Monsieur le Maire évoque le projet de mise en place de containers enterrés qui pourraient peut-être limiter le dépôt sauvage des ordures sur le domaine public.